

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

5 mai 1949 : 10 pays de l'Europe occidentale établissent le Conseil de l'Europe qui cherche à promouvoir la démocratie, ainsi que protéger les droits de l'Homme et l'Etat de droit.

18 avril 1951 : 6 pays signent la Communauté européenne du charbon et de l'acier : Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg.

19 mars 1958 : Naissance du Parlement européen. La première session de l'Assemblée parlementaire européenne, précurseur du Parlement européen d'aujourd'hui, se tient à Strasbourg (France) et Robert Schuman en devient le président. Elle remplace l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et prend le nom de Parlement européen le 30 mars 1962.

1er janvier 1993 : Lancement du marché unique. Le marché unique et ses 4 libertés — libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux — sont établis. Des centaines d'actes législatifs ont été adoptés depuis 1986 concernant la politique fiscale, la réglementation applicable aux entreprises, les qualifications professionnelles et d'autres obstacles à l'ouverture des frontières. La libre circulation de certains services est toutefois retardée.

1er janvier 1995 : L'Autriche, la Finlande et la Suède adhèrent à l'UE. Les 15 pays de l'UE couvrent désormais la quasi-totalité de l'Europe occidentale.

26 mars 1995 : L'accord de Schengen prend effet dans 7 pays (Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne). Les voyageurs peuvent s'y déplacer sans contrôle des passeports aux frontières.
En 2021, 26 pays font partie de l'espace Schengen, dont l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

9 mai 1950 : Robert Schuman (ministre français des affaires étrangères) propose un plan pour une coopération plus poussée. C'est l'émergence de l'idée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

25 mars 1957 : Traités de Rome : les pays de la CECA étendent leur coopération à d'autres secteurs économiques et formalisent cela avec le traité de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le traité de la Communauté économique européenne (CEE).

7 février 1992 : Traité de Maastricht. Le traité sur l'Union européenne est signé à Maastricht, aux Pays-Bas. Il représente une avancée majeure, car il établit des règles claires pour la future monnaie unique, la politique étrangère et de sécurité et une coopération plus étroite dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. L'«Union européenne» est officiellement créée par le traité, qui entre en vigueur le 1er novembre 1993.

1er janvier 1994 : Création de l'Espace économique européen. L'accord établissant l'Espace économique européen (EEE) entre en vigueur et étend le marché unique aux pays de l'AELE. Aujourd'hui, les personnes, les biens, les services et les capitaux peuvent circuler librement dans les 30 pays de l'EEE (l'EU-27 plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège). La Suisse ne participe pas à l'EEE mais a accès au marché unique.

2 octobre 1997 : Traité d'Amsterdam. Le traité d'Amsterdam est signé. Il s'appuie sur l'acquis du traité de Maastricht et prévoit de réformer les institutions de l'UE, de renforcer la voix de l'Europe sur la scène internationale et de consacrer davantage de ressources à l'emploi et aux droits des citoyens. Il entre en vigueur le 1er mai 1999.

1er janvier 1999 : Naissance de l'euro. L'euro est introduit dans 11 pays, uniquement pour les transactions commerciales et financières. Les pièces et billets entreront en circulation ultérieurement. Les premiers pays de la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. Le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni décident de ne pas en faire partie pour le moment.